

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (NMU18 ELITE)

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE (Février 2020 – **Juillet 2026**)

PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1^{er} et 2^{es} de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^{es} de la phase 1 accèdent au Groupe A pour la 2^{ème} phase.

Les équipes classées 4^{es} à 6^{es} de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^{es} de la phase 1 accèdent au Groupe B pour la 2^{ème} phase.

PHASE 2 : GROUPES A ET B

Les 24 équipes du Groupe A sont réparties en 3 poules de 8 (14 journées).

Les 36 équipes du Groupe B sont réparties en 6 poules de 6 (10 journées).

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 3 : GROUPE A

Les équipes classées 1^{er} et 2^{es} de chaque poule ainsi que les 2 meilleures équipes 3^{es} du groupe A disputent la phase 3.

Ces équipes se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total quatre rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les quatre équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à Quatre.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes vainqueurs de la phase 3 disputent la Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

PHASE 3 : GROUPE B

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^e équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe (dimanche à 15 h 30).

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour **se déroule la finale opposant les vainqueurs des ½ Finales.**
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

À l'issue de la finale, un trophée est remis à l'équipe victorieuse.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

ARTICLE 2 - EQUIPES (Février 2020)	60 équipes réparties comme suit : - Équipes des clubs engagés en 1^e Division Masculine Professionnelle pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes des clubs engagés en 2^e Division Masculine Professionnelle/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipe du Centre Fédéral de Basketball ; - Équipes dénommées équipes Fédérales. Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du championnat de France Nationale Masculine U18 Elite.																							
ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Février 2020 - Décembre 2021 - Décembre 2022 - Décembre 2023)	<table><tr><th colspan="3">Règles de participation NMU18 Elite</th></tr><tr><td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td><td>Domicile</td><td>7 minimum / 12 maximum</td></tr><tr><td>Extérieur</td><td>7 minimum / 12 maximum</td></tr><tr><td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td><td>1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</td><td rowspan="2">5 maximum</td></tr><tr><td>1CASTCTC</td></tr><tr><td>ASP</td><td>2</td></tr><tr><td>0C</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td rowspan="2"></td><td>2C ou 2CAST (hors CTC)</td><td rowspan="2">0</td></tr><tr><td>2CASTCTC</td></tr><tr><td>Types de licences autorisés (nb minimum)</td><td>Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe</td><td>5</td></tr></table>	Règles de participation NMU18 Elite			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum	Extérieur	7 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum	1CASTCTC	ASP	2	0C	Sans limite		2C ou 2CAST (hors CTC)	0	2CASTCTC	Types de licences autorisés (nb minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5
Règles de participation NMU18 Elite																								
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum																						
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum																						
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum																						
	1CASTCTC																							
	ASP	2																						
	0C	Sans limite																						
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0																						
	2CASTCTC																							
Types de licences autorisés (nb minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5																						
ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Dimanche à 15h30																							
ARTICLE 5 - SALLE (Décembre 2025)	Classement : S3																							
ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB	Avant le début du championnat, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement. La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral. Après le début du championnat, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.																							